DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

Compte Rendu du Conseil Municipal du 17 Février 2020 à 19h00

L'an deux mille vingt et le dix-sept février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 11/02/2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				**LECLERC**	Caroline	X			
RUIZ	Arlette	X				**THOUROUDE**	Alain	X			
CHAIX	Jacques	X				**FRATICELLI**	Nadia			X	
MARUZZOLO	Francis	X				**PARME**	Michel			X	
BERNE	Nicolas			X		**VEGLER**	Jean-Marcel		X		
BREMOND	Martine	X				**OZIEL-MALKA**	Carine			X	
FANGUIAIRE	Sandrine	X				**GUEMENE**	Françoise	X			
MATHIEU	Maurice	X				**CHALLIER**	Bruno	X			
CAVALLARO	Sylvie		X		M.BREMOND.	**TENSA**	Hervé			X	
ETIENNE	Laurent	X						**12**	**02**	**05**	**01**

Conseillers municipaux en exercice : 19
Présents (P) : 12 Absents excusés (AE) : 02 Absents (A) : 05

Présence de Mme Gisèle LOMBARD.

Ouverture de la séance à 19h10 avec 12 membres du CM présents sur 19.

Monsieur le Maire rappelle que l'Assemblée a été convoquée pour le lundi 10 février 2020. Faute de quorum (9 présents) le conseil municipal n'a pu avoir lieu. Une seconde convocation a été adressée pour le lundi 17 Février 2020. 12 conseillers sont présents à l'ouverture de la séance.

1 – Secrétaire de séance : Mme Sandrine FANGUIAIRE.

2 – Procurations :

Procuration de Sylvie CAVALLARO pour Martine BREMOND,

12 Présents, 1 Procuration, 2 Excusés et 5 Absents

3 – Approbation du précèdent compte-rendu :

Monsieur le Maire demande si des corrections doivent être apportées au compte-rendu du conseil municipal du 16 Décembre 2019. Pas de modification. Mise au vote de l'approbation du compte-rendu.

1-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

4 – Demande d'ajout de 3 points à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

Il est demandé à l'assemblée de pouvoir ajouter 3 points à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal :

- Demande de sortie du SIDEVAR de la commune du Lavandou,
- Convention de partenariat avec le Secours Catholique projet « La Ruche aux Idées »,
- Institution de la procédure d'enregistrement des locations de meublés de tourisme.

2-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

5 – Achat véhicule CCFF, choix d'un nouveau fournisseur :

Lors du Conseil Municipal du 22 novembre 2019 c'est la proposition de l'UGAP qui a été choisie. Cependant le délai de livraison annoncé étant de 525 jours (soit plus d'1 an ½), cette date n'est pas compatible avec les besoins de la commune qui assure chaque été la surveillance et les patrouilles en milieu forestier dans le cadre de la prévention des risques incendie. La commune par l'achat de ce véhicule, les actions de surveillance et de sensibilisation qu'il permet entend bien affirmer son adhésion à la politique de la Guerre du Feu engagée depuis quelques années sur notre Région. Ce véhicule doit équiper le CCFF qui ne dispose depuis 3 ans que d'un seul engin porteur d'eau. L'efficacité des diverses interventions du CCFF sur les feux naissants en primo intervenant ne sont plus à démontrer.

Les fournisseurs n'ayant pas été retenus en décembre ont été consultés à nouveau pour obtenir des devis réactualisés. Certains les ont maintenus. Leurs propositions accompagnées d'un délai de livraison réaliste ont été analysées. Le choix s'est porté sur la société TOYOTA à TOULON. Le prix annoncé est de 46 743,83 € HT soit 56 572,60 € TTC. Cela représente environ 2000 € de plus que la proposition de l'UGAP. La livraison est prévue pour fin Juin / début Juillet 2020 ce qui fait un an de moins qu'avec l'UGAP. A noter également qu'il s'agit du même véhicule dont le CCFF est doté depuis 2015. Celui-ci donne d'ailleurs entière satisfaction.

Il est demandé à l'assemblée de voter d'une part pour l'annulation de la délibération 2019-11-22-01 pour l'achat du véhicule à UGAP :

3-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

Et d'autre part le vote pour l'achat auprès de TOYOTA à TOULON du véhicule du CCFF est soumis à l'approbation des membres présents.

4-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

6 – Convention Fourrière Commune de Saint-Julien – DK Garage (Montmeyan) :

Cette convention est nécessaire pour faire appel à un prestataire pour procéder à l'enlèvement des véhicules situés sur le Domaine Public. Les enlèvements de véhicules sont juridiquement encadrés. Il peut s'agir de voitures « ventouses », de véhicules abandonnés ou d'engins gênant la circulation des piétons ou des véhicules. Le prestataire doit détenir un agrément pour pouvoir exercer. Les frais d'enlèvement et de gardiennage seront à la charge du propriétaire dans la mesure où celui-ci est identifié.

Il est demandé aux membres présents d'accorder à Monsieur le Maire de signer cette convention :

5-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

7 – Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs (demande du Trésorier) :

Il s'agit là d'une demande du Comptable du Trésor Public. Cette opération ne peut cependant excéder le quart des dépenses du budget d'investissement de 2019. Mme LOMBARD énonce la situation de factures qu'il est nécessaire de régler.

Il s'agit des factures suivantes :

Budget concerné	Entreprise	Opération	Montant (€)
Budget Principal	Alpes de Lumières	Cristallisation rempart	7 840,40
Budget Principal	APY Méditerranée	Pelouse city stade	12 190,58
Budget Principal	BS Voirie	Sécurisation Saint Pierre	45 835,00
Budget Principal	AD2I	Maison de Retraite	11 760,82
Budget Principal	P. FLAYOLS	Maison de Retraite	26 039,08
Budget Principal	J.M. FERAUD	Maison de Retraite	14 939,58
Budget Eau et Assainissement	BEEE	Création des 4 STEP	9 204,36

Mr le Maire demande de délibérer pour autoriser le paiement de ces factures.

6-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

8 – Admission en non-valeur de certains mandats (demande du trésorier) :
Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances dues à la collectivité qui n'ont pu faire l'objet de recouvrement par le Trésorier. Le montant à valider est de 419,59 €.

Il demande d'approuver cette opération.

7-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

9 – Demandes subventions DETR / DSIL 2020 :
Les subventions demandées au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sont pour les opérations suivantes :

DSIL : Eclairage Public Vieux Village
Montant = 64 651 € HT
Subvention demandée = 25 860 €
Accueil Mairie
Montant = 30 230 € HT
Subvention demandée = 12 092 €

DETR : ADAP
Montant = 59 200 € HT
Subvention demandée = 23 680 €
St-Julien Plage
Montant = 662 840 € HT
Subvention demandée = 220 272 €

Elles sont au maximum de 40% du montant des travaux HT.

8-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

10 – Devis Cabinet TRAMOY - Mission de Maitrise d'œuvre réseau Eau Potable (Pilantier Bas, Mouroye, Mayons et Voie de la Jourdanne) :
Francis MARUZZOLO explique que ces travaux sont rendus nécessaires sur des réseaux qui présentent, soit des fuites récurrentes, soit un risque de casse ou soit un besoin de renforcement.

La commune ne possédant pas les compétences pour suivre ce genre d'opération, il est nécessaire de réaliser une mission de Maîtrise d'Œuvre (MOE). Il a été demandé au Cabinet TRAMOY qui a réalisé

le suivi du chantier de remplacement de la conduite de la Rue TERDOBBIATE.

La proposition financière s'élève à 13 500 € HT, soit 16 200 € TTC. Il est demandé à l'assemblée de statuer sur cette proposition.

9-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

11 – Autorisation pour Mr le Maire pour lancer l'appel d'offre pour travaux réseau Eau Potable (Pilantier Bas, Mouroye, Mayons et Voie de la Jourdanne) :

Mr le Maire explique qu'il s'agit de l'autoriser à lancer un appel d'offre pour les 4 opérations sur le réseau d'Eau Potable. Ces opérations sont celles dont le Cabinet TRAMOY assurera la MOE.

Le montant estimé est de 3230541,20 € HT, soit 388 249,44 € HT.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des membres du Conseil Municipal pour lancer la consultation des entreprises.

10-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

12 – Avenant pour les tarifications 2020 convention prestation de service AIST :

Monsieur le Maire explique que comme chaque année, les tarifs du service de la médecine du travail changent et qu'il l'autorise à signer l'avenant pour les modifications tarifaires suivantes :

- La consultation passe de 94 € HT à 98 € HT,
- La Première Visite passe de 41 € HT à 83 € HT,
- La pénalité en cas d'absence non excusée s'élève à 41 € HT.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur ce point.

11-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

13 – ONF – Programme 2020 – Ouverture de layons et peinture de liserés sur périmètre des parcelles 22 à 26 dans l'Eouvière :

Il s'agit d'une opération sur les limites parcellaires pour la gestion durable du patrimoine forestier communal. Il s'agit d'ouvrir de layon (chemin) et peinture de liserés sur le périmètre des parcelles 22 à 26 dans l'Eouvière.

Le montant de ces travaux s'élève à 5046 € HT, il est demandé à l'assemblée de délibérer pour cette opération.

12-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

14 – Validation des opérations de sauvegarde du mobilier de l'Eglise Romane du Vieux Village en collaboration et financement DRAC :

Il s'agit d'une opération de protection de mobilier au titre des monuments historiques. Trois retables ainsi qu'un tableau sont concernés. Ils présentent des dégradations auxquelles il faut remédier afin de ne pas perdre ces œuvres. Le mobilier est le suivant :

- Retable n°1, boiserie en bois doré, 17ème siècle, vers 1680,
- Retable n°2, boiserie à fonds bleus et reliefs dorés, 17ème siècle, vers 1660,
- Retable n°3, à colonnes à torse, doré, 17ème siècle, vers 1680,
- Tableau « La Trinité Terrestre et la Trinité Céleste », 17ème siècle, vers 1650.

La DRAC, au-delà de sa capacité d'expertise technique, attribue une aide financière conséquente pour ces opérations de sauvegarde du patrimoine.

Il est demandé à l'assemble de bien vouloir délibérer pour la réalisation de ce partenariat.

13-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

15 – Suite à donner au PLU – Avenant Cabinet BEGEAT :

Le PLU a reçu un avis défavorable de la part des services de l'État par la voix de Monsieur le Préfet du Var. Pour mémoire, la commune a supprimé 85 % des Zones Constructibles, qu'entre 1999 et 2014 se sont 10 ha de Zones Agricoles ont été consommés par les constructions, le PLU en restitue 510 ha. Devant cette situation, Monsieur le Maire a convié Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles à venir faire une visite du territoire de Saint Julien.

Le Cabinet BEGEAT pour poursuivre l'opération a proposé sur demande de Monsieur le Maire pour le marché du 16/07/2015. Il faut reprendre le processus du PLU pour une durée d'environ 1 an pour un montant de 8 087,50 € HT soit 9 705,00 € TTC.

Il est demandé à l'assemblée de délibérer.

14-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

16 – Participation communale aux colonies de vacances – Année 2020 :

Depuis plusieurs années cette aide correspond à une a participation de la commune pour les enfants inscrits en colonies de vacances. Elle est de 6 € / enfant et pour une durée maximale de 14 jours / enfant. En 2019 seulement 2 familles seulement en ont fait la demande.

L'assemblée doit délibérer pour poursuivre cette aide.

15-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

Points Ajoutés :

17 – SIDEVAR – Demande de sortie du Lavandou :

Mr le Maire en sa qualité de délégué du SIDEVAR, se rallie à la position du syndicat sur ce sujet. Il demande de voter contre la sortie du Lavandou du SIDEVAR.

16-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

18 – La Ruche aux Idées :

Alain THOUROUDE explique que cette action portée par le Secours Catholique s'inscrit dans la lutte contre la solitude et l'isolement en milieu rural. Un bus se déplacera sur les 3 communes retenue (Barjols, Carcés et Saint-Julien). L'emplacement proposé dans un premier temps (pour se faire connaître) est l'esplanade de la salle Maurice JANETTI le jeudi après-midi (14h-18h).

Il est demandé à l'assemblée de donner l'autorisation à Maire de signer la convention.

17-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

19 – Location meublé de tourisme – Institution de la procédure d'enregistrement :

Un numéro d'enregistrement délivré par la mairie sera obligatoire pour pouvoir mettre un bien à la location sur les sites internet de location saisonnière. Il permettra de récupérer les taxes de séjour et de mettre fin aux locations sauvage. Actuellement seulement une demi-douzaine de biens sont déclarées en mairie en location saisonnière sur la commune.

18-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

20 – Divers :

Soutien à la Fédération des Maitres-Nageurs Sauveteurs, intervention auprès du 1er Ministre par rapport au coût de la formation : Courrier de la commune et proposer d'élargir aux communes de la COMCOM,

Sécurisation de la traversée des BOURDAS : pratiquement fini, il reste l'Eclairage Public à mettre en place. Opération devant être menée par le SYMIELECVAR.

Bilan financier de la commune : l'étude financière sera en ligne avec les budgets vers le 29 février.

Syndicat des transports : ouverture aux associations pour les sorties le samedi ou hors période scolaire.

La séance est levée à 20h45.

Mairie de SAINT JULIEN 83560

E. HUGO